

## Pour nous joindre

### BUREAU NATIONAL

565, boul. Crémazie Est, bureau 10100  
Montréal (Québec) H2M 2W1  
Téléphone : 514 389-9223  
Sans frais : 1 800 361-0483  
Télécopieur : 514 389-4450

Le syndicat Unifor est implanté partout au Québec.  
Vous trouverez le répertoire complet des bureaux de  
service et du personnel sur notre site Internet :  
uniforquebec.org.

Pour toute question, n'hésitez pas à  
communiquer avec nous à :  
recrutementquebec@unifor.org



uniforquebec.org

facebook.com/UniforQuebec

twitter.com/uniforquebec | @uniforquebec



## Les étapes d'une campagne de recrutement

### AVANT

Rencontrer un ou des contacts internes



Former une équipe fiable et crédible



Faire un portrait de l'entreprise



Bâtir une liste de salariés



Attribuer une cote aux salariés selon leur intérêt à se syndiquer

### PENDANT



Élaborer la stratégie de la campagne de recrutement



Faire signer les formulaires d'adhésion



Déposer la requête en accréditation



Se préparer pour la tenue d'un vote (au besoin)

### APRÈS



Organiser la première assemblée générale



Procéder à l'élection du comité de négociation



Bâtir le cahier de demandes des membres



Négocier la première convention collective



Faire adopter le projet de convention collective par les membres



## Aide-mémoire pour la syndication

### VOICI LES QUESTIONS DE BASE À POSER LORSQUE VOUS RENCONTREZ UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SE SYNDIQUER.

Outre son nom, nous devons obtenir les renseignements suivants :

- ▶ Son numéro de téléphone ;
- ▶ Son adresse courriel ;
- ▶ Le meilleur moment pour la joindre ;
- ▶ Le nom de l'entreprise où elle travaille ;
- ▶ Les produits ou services que cette entreprise offre ;
- ▶ Le nombre de travailleuses et de travailleurs à l'emploi de cette entreprise ;
- ▶ Y a-t-il différents statuts de travailleuses et travailleurs (temps plein, partiel, temporaire, étudiant, etc.)?
- ▶ Depuis combien de temps cette personne est-elle à l'emploi de cette entreprise?
- ▶ Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent se syndiquer?

Si l'entreprise est déjà syndiquée :

- ▶ Quel est le syndicat qui les représente?
- ▶ La convention collective expire à quelle date?
- ▶ Quelle est la durée de la convention collective?



**UNIFOR**  
Québec

**L'amélioration de vos  
conditions de travail  
vous intéresse?**

**Contactez-nous!**

uniforquebec.org | recrutementquebec@unifor.org



## Qui sommes-nous?

D'un bout à l'autre du pays, Unifor représente plus de 310 000 travailleuses et travailleurs, dont plus de 50 000 au Québec. Il s'agit du plus grand syndicat dans le secteur privé; un syndicat moderne, innovateur et diversifié. Les salariées et salariés œuvrant dans plus de 20 secteurs d'activité économiques font partie d'Unifor afin de préserver et promouvoir leurs droits.

Quelques secteurs d'activités économiques où nos membres travaillent :

- ▶ Manufacturier
- ▶ Télécommunications
- ▶ Transports (routier, ferroviaire et aérien)
- ▶ Forêt et transformation du bois
- ▶ Aérospatial
- ▶ Automobile
- ▶ Énergie
- ▶ Santé
- ▶ Éducation
- ▶ Hôtellerie, restauration et jeux
- ▶ Et plusieurs autres...

**Déjà, plus de 310 000 travailleuses et travailleurs à travers le pays sont membres d'Unifor, pourquoi pas vous?**

## Quels sont vos droits?

### L'ADHÉSION À UN SYNDICAT EST-ELLE LIBRE ET VOLONTAIRE?

**Absolument.** Il est interdit d'user d'intimidation ou de menaces pour amener quiconque à devenir membre, à s'abstenir de devenir membre ou à cesser d'être membre d'un syndicat.

### VOS CONDITIONS DE TRAVAIL EXISTANTES SONT-ELLES PROTÉGÉES?

**Oui.** Dès le dépôt de la requête en accréditation au Tribunal administratif du travail (TAT) ou au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), l'employeur n'a pas le droit de modifier vos conditions de travail (salaires, horaires, fonctions ou tâches, etc.) sans le consentement écrit du syndicat.

### L'EMPLOYEUR SAIT-IL QUI A SIGNÉ?

**Non.** L'appartenance d'une personne à une association ne doit pas être révélée à quiconque au cours de la procédure d'accréditation, sauf aux personnes qui travaillent au Tribunal administratif du travail (TAT) ou au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI). Ces personnes sont tenues d'observer le secret sur ces renseignements.

## Que peut faire Unifor pour vous?

### AVEC UNIFOR COMME SYNDICAT :

- ▶ Votre employeur devra respecter des règles équitables pour chacun d'entre vous et mettre fin au favoritisme ;
- ▶ La santé et la sécurité ainsi que la prévention des accidents du travail deviendront une priorité ;
- ▶ Vous aurez des représentantes et des représentants pour défendre vos plaintes, vos griefs et ainsi faire respecter les droits prévus à votre convention collective et aux lois du travail ;
- ▶ Vous obtiendrez de meilleurs salaires et avantages. Saviez-vous que selon Statistiques Canada en 2015, **un travailleur syndiqué faisait en moyenne 6,96 \$/heure de plus qu'un travailleur non syndiqué?** Et c'est sans compter les autres avantages sociaux que votre syndicat pourrait négocier...

## Quels sont les services offerts?

Unifor se dévoue à la cause des travailleuses et des travailleurs en offrant une gamme de services-conseils tout en assurant une formation diversifiée :

### SERVICES

- ▶ Éducation
- ▶ Communications
- ▶ Santé et sécurité du travail
- ▶ Régimes de retraite et avantages sociaux
- ▶ Recherche
- ▶ Droits de la personne
- ▶ Condition féminine
- ▶ Juridique
- ▶ Recrutement

### FORMATION

Voici quelques-uns des cours offerts :

- ▶ Mon syndicat
- ▶ Procédure de griefs
- ▶ Négociation collective
- ▶ Santé et sécurité du travail
- ▶ Délégué social - relation d'aide
- ▶ Communication
- ▶ Programme des congés-éducation payés
- ▶ Programme familial d'éducation
- ▶ Prendre en main sa retraite
- ▶ Et plusieurs autres...

- ENGAGÉ POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET ÉQUITABLE
- DÉVOUÉ À LA PROMOTION ET LA DÉFENSE DES DROITS DE SES MEMBRES
- LE SYNDICAT UNIFOR FAIT LA DIFFÉRENCE

Unifor : un syndicat pour tout le monde.